

Médiateur | PAR FRANCK NOUCHI

Abus de langage

Nous arriverait-il d'employer certains mots à tort et à travers? Serions-nous coupables d'abus de langage? A intervalles réguliers, vous êtes nombreux à m'écrire pour nous rappeler à l'ordre lexical ou grammatical. Dans ce domaine, rien ne semble échapper à votre vigilance.

L'affaire qui nous occupe aujourd'hui est un peu différente. Pour résumer, la question est de savoir si l'on peut se permettre d'utiliser des termes médicaux à propos de questions qui ne relèvent absolument pas de la médecine. Une entité pathologique est particulièrement sur la sellette: la schizophrénie.

Dernièrement, ma consœur Sandrine Cabut avait déjà attiré notre attention sur ce phénomène dans un article titré «La schizophrénie mal traitée par les... médias» (*Le Monde* du 20 janvier). Elle faisait état d'une étude analysant l'utilisation des termes «schizophrène» et «schizophrénie» dans huit quotidiens et hebdomadaires français (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Le Parisien*, *L'Express*, *Le Point*, *Paris Match*) au cours d'une période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2015.

«Quand il est utilisé dans son sens métaphorique (soit dans presque six articles sur dix), notait Sandrine Cabut, le mot «schizophrénie» désigne alors une contradiction, une ambivalence ou un double discours... assimilant ainsi la maladie à un dédoublement de la personnalité, ce qui est totalement faux.» Cet emploi métaphorique trouve son terrain de prédilection dans le contexte politique, ajoutait-elle, désignant François Hollande et... *Le Monde* comme figures de proue de cette tendance.

«Vous n'avez sans doute pas lu l'article de votre consœur et encore moins l'étude dont elle parle», écrit Daniel Chatelain, bénévole à l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques. Ce lecteur venait de lire la chronique d'Arnaud Leparmentier intitulée «Schizophrénies françaises» (*Le Monde* du 2 juin). Dans cet article, au demeurant excellent, notre éditorialiste constatait que les Français ne veulent ni repli national, ni plus d'intégration européenne, ni statu quo. «Pour sortir de l'ambiguïté», écrivait-il, les Français seraient bien avisés d'analyser préalablement leur schizophrénie sur l'Europe.»

«Sachez seulement, explique M. Chatelain, que, parmi les psychoses, la schizophrénie tient une place importante. Au moins 300 000 personnes souffrent actuellement en France de cette grave maladie. Il est

reconnu que des soins constants et un accompagnement social sont indispensables pour stabiliser les symptômes et permettre une vie dans la cité. (...) L'image déplorable de cette maladie dans "l'opinion" vient renforcer le déni dans lequel s'enferment de nombreux malades. Les efforts des soignants et des proches pour les convaincre d'accepter des soins sont rendus plus difficiles encore.»

«Vous viendrait-il à l'idée, conclut M. Chatelain, d'intituler un éditorial "Tuberculose" ou "Sida" pour dénoncer tel ou tel comportement? Notre langue ne manque pas de mots comme "contradiction" ou "incohérence".»

DES «TRAJECTOIRES» DE MOTS

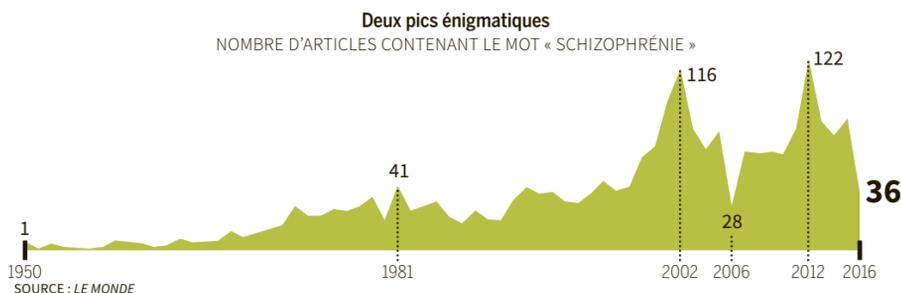
Pour mémoire, rappelons que le dictionnaire culturel en langue française Robert définit la schizophrénie comme «une psychose caractérisée par une désagrégation psychique (ambivalence des pensées, des sentiments, conduite paradoxale), la perte du contact avec la réalité (repliement sur soi, désintérêt, apathie, inertie, parfois délire) et des troubles endocriniens sympathiques et métaboliques». De manière abusive, ajoute ce même dictionnaire, on utilise souvent le terme «schizophrène» pour qualifier une personne qui «refuse le réel et la communication avec autrui».

Cela posé, je me suis adressé à mon confrère du service Sciences David Larousserie. Il a récemment mis au point un outil informatique permettant de retracer des «trajectoires» de mots à partir de la création du journal, en 1944. En d'autres termes, il lui est possible d'indiquer avec précision combien d'articles mentionnent le mot dans le journal ou sur le site, depuis qu'il existe. L'idée était évidemment de reconstituer l'évolution de l'utilisation du mot «schizophrénie».

Nul ne peut dire précisément à quoi correspondent ces pics enregistrés en avril 2002 et avril 2012 (notons d'ailleurs que le tracé est étonnamment le même si l'on étudie l'emploi des mots «autisme» et «autiste»). Il y a cependant fort à parier que la proximité avec les échéances présidentielles y est pour quelque chose. Aurions-nous tendance à davantage «psychiatriser» nos analyses politiques en période préélectorale? Gardons-nous de conclure. Pour autant, cela devrait nous inciter à une grande parcimonie dans l'utilisation de ces mots hors de leur contexte médical. ■

nouchi@lemonde.fr

AURIONS-NOUS
TENDANCE
À DAVANTAGE
«PSYCHIATRISER»
NOS ANALYSES
POLITIQUES
EN PÉRIODE
PRÉÉLECTORALE?



Voyage hilarant dans des villes mal-aimées

Le livre

Réputées moches ou sinistres, moquées dans les chansons populaires, certaines villes de France souffrent d'un désamour chronique. Dans son ouvrage, Vincent Noyoux rend justice à Guéret, Maubeuge, Draguignan, Saint-Nazaire ou encore Cholet.

On rit beaucoup au fil de ces récits de voyage en forme d'anti-guide touristique, car l'auteur tient bien son sujet. Jamais il ne cherche à sauver artificiellement les douze destinations qu'il a méticuleusement choisies en raison de leur manque de charme apparent. A Mulhouse, Vesoul, Cergy, Vierzon, Verdun et Châtel-Guyon, il ne cache pas l'absence de monument important, d'hôtel de charme ou de bar branché.

Au contraire, il s'amuse de la tristesse ici, du vide là, de la pluie, du froid, qu'il affronte comme autant de défis. Il faut prendre son invitation au voyage en terre ingrate comme un hymne à l'ouverture d'esprit et aux ren-

contres. Car ce sont leurs habitants qui font la valeur de ces villes et qui en donnent les clés.

C'est particulièrement vrai dans les pages consacrées à Cergy et à Vesoul. Qui sait qu'il existe, non loin de Paris, un «Axe majeur» avec un grand A? Il s'agit de l'œuvre de l'artiste israélien Dani Karavan. Cette ligne droite de plus de 3 km justifie largement une balade à Cergy (Val-d'Oise). Elle traverse la ville nouvelle depuis les immeubles néoclassiques de Ricardo Bofill, dans le quartier des Hauts-de-Saint-Christophe, jusqu'aux étangs artificiels de Cergy-Neuville.

Noyoux nous la fait découvrir et revient aussi sur la construction de la ville, aménagée dans une boucle de l'Oise à partir de 1969. Il rencontre une boxeuse, un élu local en campagne et «un chanteur qui préfère le swing au rap». Chacune a sa manière, ces figures locales l'aident à se débarrasser de ses préjugés.

«T'as voulu voir Vesoul et on a vu Vesoul.» Peut-on imaginer plus cruelle notoriété que celle que Jacques Brel donna à la préfecture de la Haute-Saône

en 1968, en présentant l'idée même de s'y rendre comme une absurdité? Contre ce coup du sort, Vincent Noyoux révèle une petite cité pleine de richesses. Sa volonté d'aimer Vesoul malgré elle est souvent hilarante. Le récit de son séjour agit comme un mode d'emploi pour ville «difficile», qu'on peut résumer ainsi : quand il n'y a rien à voir, il faut tout voir. Du chocolatier local à l'abattoir de cochons en passant par un restaurant transylvanien, Vincent Noyoux pousse toutes les portes.

Il découvre, par exemple, que le Festival international des cinémas d'Asie réchauffe le rude hiver des Vésuliens tous les ans depuis 1995. Comment? En allant au marché, où il fait la rencontre de sa directrice, Martine Thérouanne. Il fallait la rigueur d'un auteur de guides touristiques pour Gallimard (Corse, l'île Maurice) pour broser ces portraits élogieux de douze coins de France en mal d'affection. Contre les circuits balisés et le tourisme passif, Vincent Noyoux invite à l'effort et à la curiosité pour retrouver le goût du voyage. ■

THOMAS DOUSTALY

LA CHRONIQUE
DE THOMAS PIKETTYRepenser
l'impôt sur
le patrimoine

Faut-il supprimer l'impôt sur la fortune (ISF)? C'est en tout cas ce que vont proposer la plupart des candidats à la primaire de droite. Ce serait pourtant une lourde faute politique et économique. En ces temps de prospérité patrimoniale, de stagnation salariale et de crise sociale, ce n'est pas le moment de faire des cadeaux aux plus fortunés. Les maigres marges de manœuvre doivent être consacrées à d'autres priorités : l'allègement de la pression fiscale et sociale pesant sur le travail (le financement de notre protection sociale repose trop lourdement sur les salaires) et l'investissement dans la formation et la recherche.

Surtout, l'impôt sur le patrimoine mériterait une vraie réflexion et une réforme d'ensemble, qui devrait prendre en compte non seulement l'ISF mais surtout la taxe foncière, qui en France comme dans tous les pays est de très loin le principal impôt sur le patrimoine : plus de 25 milliards d'euros de recettes, contre 5 milliards pour l'ISF. La taxe foncière constitue un impôt extrêmement lourd et injustement réparti pour des millions de personnes cherchant à accéder à la propriété, et il est regrettable que les responsables politiques – de droite et parfois de gauche – n'aient d'yeux que pour les contribuables ISF. En rapprochant les deux impôts, on pourrait constituer à terme un impôt unifié et progressif sur le patrimoine net, prenant en compte à la fois l'immobilier, les actifs financiers et les dettes. Cela permettrait d'alléger la charge fiscale des plus modestes et de favoriser la mobilité du patrimoine.

Commençons par rappeler que les ménages français possèdent en 2016 plus de 10 000 milliards d'euros de patrimoine (net de dettes), soit environ 200 000 euros en moyenne pour chacun des quelques 50 millions d'adultes. La répartition est fortement inégale autour de cette moyenne. La moitié la plus pauvre de la population détient à peine 5 % du total, contre près de 60 % pour les 10 % les plus riches. Parmi les 50 % les moins dotés en patrimoine (au-dessous de 100 000 euros), ainsi que parmi les 40 % suivants (entre 100 000 et 400 000 euros), on trouve nombre de ménages lourdement endettés, souvent sur des durées de plus en plus longues, compte tenu des prix de l'immobilier. On notera aussi que la concentration des patrimoines reste extrêmement élevée à l'intérieur de chaque classe d'âge (par exemple, elle est presque aussi forte parmi les plus de 60 ans que pour la population dans son ensemble).

Au total, sur les 10 000 milliards de patrimoine net, l'immobilier correspond à près de 5 000 milliards (6 000 milliards pour la valeur brute des logements, dont il faut déduire plus de 1 000 milliards d'emprunts), les actifs financiers à environ 4 500 milliards (assurance-vie, actions, obligations, dépôts et livrets ban-

CE N'EST PAS
LE MOMENT
DE FAIRE
DES CADEAUX AUX
PLUS FORTUNÉS

Thomas Piketty est économiste, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, professeur à l'École d'économie de Paris

caires), et les actifs professionnels des indépendants à plus de 500 milliards.

Qu'en est-il des impôts sur le patrimoine? L'ISF concerne les contribuables disposant de plus de 1,3 million d'euros de patrimoine net, avec un taux d'imposition progressif qui monte graduellement de 0 % à 1,5 % (au-delà de 10 millions). Il existe de multiples exonérations et abattements (par exemple de 30 % sur la résidence principale), et l'impôt touche à peine 1 % de la population. Compte tenu de la prospérité de ce groupe social (environ 25 % du patrimoine total détenu par les 1 % les plus riches, soit 2 500 milliards d'euros), les recettes représentent tout de même un peu plus de 5 milliards d'euros, soit un taux d'imposition moyen d'à peine 0,2 %.

SORTIR DES SENTIERS BATTUS

La taxe foncière suit une logique différente, puisqu'elle repose sur l'ensemble de la population détenant des biens immobiliers. Les recettes n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, et dépassent maintenant les 25 milliards d'euros, soit près de 0,5 % de la valeur des biens concernés. La taxe foncière est en principe proportionnelle (avec d'énormes variations locales) : chacun paie en moyenne 0,5 % de son bien (soit 1 000 euros par an pour un bien de 200 000 euros, et 5 000 euros pour un bien de 1 million). Mais comme les actifs financiers et les dettes ne sont pas pris en compte, le système est en réalité violemment régressif. Par exemple, une personne possédant un bien de 200 000 euros et une dette de 150 000 euros (soit un patrimoine net de 50 000 euros), paie la même taxe foncière qu'une personne qui aurait hérité du même bien et qui détiendrait en outre des actifs financiers de 300 000 euros (soit un patrimoine net de 500 000 euros).

Cette situation aberrante s'explique par le fait que la taxe foncière a été créée il y a plus de deux siècles, de même que les très lourds systèmes de «property tax» en vigueur aux États-Unis et dans la plupart des pays, à une époque où la propriété prenait essentiellement la forme de terrains et de biens immobiliers, et où les actifs financiers et les dettes n'existaient quasiment pas. Il est plus que temps de moderniser cet impôt vénérable, en commençant par unifier les taux et les bases d'imposition au niveau national (source d'injustice supplémentaire), et en introduisant la déduction des dettes et la prise en compte des actifs financiers.

À l'issue d'un quinquennat marqué par l'affaire Cahuzac et les «Panama papers», il faudrait également introduire plus de transparence dans les déclarations d'ISF, qui devraient indiquer les montants des actifs financiers transmis à l'administration par les banques françaises et étrangères, de même que pour les déclarations de revenus préremplies. Espérons que la campagne à venir permettra de sortir des sentiers battus et d'avoir un vrai débat sur l'imposition du patrimoine. ■